



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13/02/2023	13/02/2023	19	10	14	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mr ANGOSTO Richard
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mr SAVIGNOL Hugues		

Délibération n°2023-02-21-02

Résultat du vote **18 pour**

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien printanier des espaces verts de la commune et les préparatifs des fêtes se déroulant sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 01/04/2023 au 30/06/2023 inclus.
- ✓ Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet soit 35 heures par semaine.
- ✓ L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques.
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A Briatexte, les jour mois et an que dessus

Le Maire,

A. GLADE

